



ASSOCIATION ÉTUDIANTE
DE POLYTECHNIQUE

FAIE H2022

Rapport du comité de sélection

ANTOINE DORAY

VP-FINANCES ET SERVICES 2021-2022

CLARENCE-OLIVIER GAULIN

ADJOINT AUX SERVICES 2021-2022

EN COLLABORATION AVEC

LINDA CHAU

MARJORIE D'ASTOUS-LEPAGE

THÉO ST-DENIS

2022-04-06

Adoption CA20220407



Table des matières

Introduction	2
Le Pub	3
Présentation sommaire du projet	3
Aspect financier du projet	3
Justification des recommandations	4
Polybroue	5
Présentation sommaire du projet	5
Aspect financier du projet	5
Justification des recommandations	6
PolyJam	7
Présentation sommaire du projet	7
Aspect financier du projet	7
Justification des recommandations	8
PolyPhoto	9
Présentation sommaire du projet	9
Aspect financier du projet	9
Justification des recommandations	10
PolyRad	11
Présentation sommaire du projet	11
Aspect financier du projet	11
Justification des recommandations	12
PolyVoile	14
Présentation sommaire du projet	14
Aspect financier du projet	14
Justification des recommandations	15

INTRODUCTION

Extrait du rapport du FAIE A2020 :

Afin de mener à bien la réalisation de projets porteurs et plus nombreux, l'AEP s'est dotée d'un puissant outil de financement collectif : le FAIE. Sa mission est encadrée par une politique qui encadre la gestion du fonds et l'octroi des subventions.

Trois critères déterminent l'admissibilité des projets présentés au comité de sélection : le projet doit constituer une initiative étudiante, l'ensemble de la coordination et la majorité de la réalisation doivent être réalisées par des membres de l'Association et le projet doit avoir un impact pour la communauté étudiante dans sa globalité.

Par ailleurs, afin d'évaluer la pertinence des projets soumis, le comité doit, au-delà de vérifier l'admissibilité, juger de la pertinence des projets sur la base des critères suivants : la faisabilité, la pertinence, un budget raisonnable, la visibilité associée au projet, la qualité de la présentation de la demande, l'effort préalable de demande de commandite, l'expérience des membres, la prise en compte de l'aspect du développement durable et la pérennité envisagée du projet.

Suivant les éléments stipulés à la politique CA009, qui régit le FAIE, la vice-présidence aux finances et services a fixé en début d'année financière au 18 février 2022 la date limite pour soumettre des projets pour l'appel de projets d'hiver 2022 du FAIE. Afin de permettre davantage de projets d'être soumis, la date limite a été repoussée au 14 mars 2022. Pour évaluer les projets soumis, les membres du Comité de sélection du FAIE 2021-2022, qui ont été élus à la séance régulière du conseil d'administration de l'AEP du 21 octobre 2021 se sont réunis le 15 mars 2022 pour émettre les recommandations suivantes au CA de l'AEP par rapport aux projets soumis. Afin de ne pas retarder le processus d'octroi du financement aux comités, le Comité propose de faire adopter le rapport par résolution écrite.

1. LE PUB

Le premier projet a été soumis par le comité de l'AEP, Le Pub.

1.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet soumis par Morgane Guilloux a pour but de construire un nouveau bar à fort pour remplacer celui du comité pour les 4 à 9 du Pub.

1.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par le comité :

Tableau 1 : Aspect financiers de la demande de subvention du projet de bar à fort

Demande	1517,35 \$
Coût du projet	1517,35 \$
Coût de l'initiative	1517,35 \$
Montant initiative admissible FAIE	1517,35 \$
Effort de commandite externe	0,00\$
Montant accordé	1517,35 \$
Conditions associées	Oui

1.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

Il est difficile de justifier que le projet est une amélioration significative. Cependant, ils prévoient construire le bar eux-mêmes plutôt que d'acheter un bar déjà construit, ce qui constitue une initiative étudiante, réalisée par des étudiants. Le bar à fort actuel du comité est en bois et n'est pas en très bon état. Pour le prochain bar à fort, qui sera en métal, il serait bien qu'un bon entretien du bar soit fait et qu'il y ait des réparations du bar lorsque nécessaire. Les responsables du projet affirment avoir des personnes dans le comité avec les compétences nécessaires pour réaliser ce projet.

L'évaluation des critères de sélection par les membres du comité a permis de soulever les éléments suivants :

- faisabilité satisfaisante : le projet semble réalisable d'après le calendrier, sous réserves de la possibilité d'avoir accès aux équipements de travail du métal, tel que présenté dans la demande;
- enjeu de pertinence raisonnable : la demande pour ce projet semble présente dans la communauté étudiante (les événements avec alcool à Polytechnique ont recommencé);
- budget raisonnable : le budget semble plausible;
- visibilité : logo du FAIE présent sur le bar à fort;
- qualité de la demande : la documentation est suffisamment claire;
- effort de commandite non démontré : aucune autre commandite n'est évoquée (hormis, indirectement, 15% de réduction pour employé du RONA);
- expérience des membres favorable : de construire un bar en métal demande plus d'expérience et de compétence que de construire un bar en bois, mais le comité Le Pub pense avoir l'expérience nécessaire;
- caractère durable moyenne : si l'entretien du bar est adéquate ils peuvent l'utiliser pendant plusieurs années;
- pérennité du projet : espace prévu sur le bar pour de futur commanditaire.

Par conséquent, le comité recommande d'octroyer la subvention au projet. Le paiement de la subvention sera accordé au comité pour l'achat du matériel en autant de versements que nécessaire, sous les conditions suivantes :

- condition 1 : qu'aucune opportunité d'achat de matériel avec Labatt soit disponible pour pallier au besoin et qui soit plus économique;
- condition 2 : que le logo de l'AEP, au lieu du logo du FAIE, soit présent distinctement et bien visible sur le bar à fort.

2. POLYBROUE

Le second projet vient de Polybroue.

2.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Succédant à l'automatisation réussie de son unité de brassage, PolyBroue désire poursuivre en y intégrant des capteurs de précision.

2.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 2 : Aspect financiers de la demande de subvention de Polybroue

Demande	2 547,03 \$
Coût du projet	7 365,38 \$
Coût de l'initiative	2 797,03 \$
Montant initiative admissible FAIE	2 547,03 \$
Effort de commandite externe	0,00\$
Montant accordé	2 547,03 \$
Conditions associées	Non

2.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

La demande respecte tous les critères de sélection. En effet, le projet est une initiative étudiante. Il est coordonné et réalisé par des étudiants et aura un impact positif sur la communauté étudiante en rejoignant la partie de la communauté étudiante intéressée par le domaine brassicole.

Le comité de sélection a, par ailleurs, émis les commentaires suivants par rapport aux différents critères de sélection :

- faisabilité réaliste : l'achat du matériel ne comporte pas d'enjeu;
- pertinence démontrée : les capteurs de précision vont permettre de terminer l'automatisation de l'unité de Polybroue;
- budget raisonnable : le budget semble réaliste et compatible avec des recherches réalisées indépendamment;
- visibilité : la présence du FAIE et de l'AEP n'est pas démontrée dans le document de présentation;
- qualité de la demande : la présentation est professionnelle et détaillée;
- expérience des membres plausible : semble avoir toutes les compétences nécessaire (beaucoup d'expérience en génie logiciel/informatique);
- aspect durable satisfaisant : culture du houblon avec P.A.U.S.E. (Production Urbaine Soutenable et Écologique) sur le terrain de l'Université;
- pérennité du projet acceptable : l'utilisation de l'unité de production de Polybroue est une source de financement.

Par conséquent, le comité recommande d'octroyer, sans condition, la subvention au projet, parce que le projet répond à l'ensemble des critères et est susceptible de toucher suffisamment de personnes pour le justifier. Le versement de la commandite se fera à la société technique selon les modalités prévues par la politique, soit 50% à la signature du contrat et la balance sur présentation de factures.

3. POLYJAM

Le troisième projet a été soumis par le comité de l'AEP PolyJam.

3.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Dans le but d'assurer des performances de qualité et au goût des étudiants, PolyJam souhaite poursuivre la diversification de ses équipements par l'acquisition d'une Keytar (et de ses accessoires), d'un Talk Box et d'une nouvelle console.

3.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 3 : Aspect financiers de la demande de subvention de PolyJam

Demande	3 126,41 \$
Coût du projet	3 126,41 \$
Coût de l'initiative	3 126,41 \$
Montant initiative admissible FAIE	3 126,41 \$
Effort de commandite externe	0,00\$
Montant accordé	3 126,41 \$
Conditions associées	Non

3.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

En fonction de la documentation fournie, les trois critères d'admissibilité semblent rencontrés. En effet, le projet est une initiative étudiante. Il est entièrement coordonné et réalisé par des étudiants. On peut aussi juger que le projet peut avoir un impact favorable sur la communauté étudiante. Le comité PolyJam a présenté plusieurs options pour chacune des composantes de la demande avec les différents avantages de chaque choix.

L'évaluation des critères de sélection par les membres du comité a permis de soulever les éléments suivants :

- faisabilité réalisable : l'achat du matériel ne comporte pas d'enjeu et l'échéancier est réaliste;
- enjeu de pertinence important : malgré la demande d'immobilisation, la demande constitue une opportunité pour le comité de diversifier son offre et d'être plus accessible à la communauté avec des nouveaux instruments;
- budget raisonnable : le budget est réaliste et une comparaison entre plusieurs options similaires est présentée;
- visibilité : aucune démonstration de la visibilité du FAIE ou de l'AEP n'est évoquée dans la demande de subvention;
- qualité de la demande : la demande est professionnelle, claire et détaillée
- effort de commandite non démontré : aucune autre demande de commandite n'est évoquée;
- expérience des membres favorable : les membres de PolyJam démontrent avoir les compétences requises pour accomplir le projet;
- aspect durable neutre : le développement durable n'est pas pris en compte pour ce projet;
- pérennité du projet acceptable : il est plausible que le comité puisse assurer ses activités à long terme et que les nouveaux équipements favoriseront la pérennité du comité.

Par conséquent, le comité recommande d'octroyer la subvention au projet de développement de l'éventail sonore de PolyJam. Le versement de la commandite sera libéré à l'achat des équipements, avec la possibilité de le faire en un seul versement.

4. POLYPHOTO

Le quatrième projet soumis vient du comité de l'AEP PolyPhoto. En raison du fait que Clarence-Olivier Gaulin est le trésorier du comité, il n'a pas participé à la discussion et à la prise de décision pour cette demande.

4.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Le comité PolyPhoto souhaite avoir un nouveau format d'appareil avec l'achat d'une caméra argentique moyen format.

4.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention du comité :

Tableau 4 : Aspect financiers de la demande de subvention de PolyPhoto

Demande	3750,00\$
Coût du projet	3750,00\$
Coût de l'initiative	3750,00\$
Montant initiative admissible FAIE	3750,00\$
Effort de commandite externe	0,00\$
Montant accordé	3750,00\$
Conditions associées	Non

4.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

La demande respecte les trois critères d'admissibilité. En effet, le projet est une initiative étudiante, le comité PolyPhoto n'a pas de caméra argentique moyen format. Il est coordonné et réalisé par des étudiants et aura un impact positif sur la communauté étudiante en rejoignant un intérêt, la photographie, d'une partie de la population étudiante.

Le comité de sélection a, par ailleurs, émis les commentaires suivants par rapport aux différents critères de sélection :

- faisabilité réaliste : l'achat du matériel ne comporte pas d'enjeu et l'échéancier est réaliste;
- pertinence démontrée : pourrait permettre à une partie de la communauté étudiante de découvrir un nouveau format de photographie;
- budget raisonnable : le budget semble réaliste;
- visibilité : la présence du FAIE et de l'AEP n'est pas démontrée dans le document de présentation;
- qualité de la demande : la présentation est claire et démontre une attention des rédacteurs;
- effort de commandite non démontré : aucune autre demande de commandite n'est évoquée;
- expérience des membres plausible : les membres du comité ont l'expérience nécessaire pour le projet (en argentique et en moyen format);
- aspect durable neutre : le développement durable n'est pas pris en compte pour ce projet;
- pérennité du projet acceptable : il est plausible que le comité puisse assurer ses activités à long terme.

Par conséquent, le comité recommande d'octroyer la subvention au projet, tel que demandé. Le versement de la commandite sera libéré à l'achat de l'équipement, avec la possibilité de le faire en un seul versement.

5. POLYRAD

Le cinquième projet a été soumis par le comité de l'AEP PolyRad.

5.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

La demande de PolyRad a pour objectif de créer un espace de production de musique, à la disposition de tou.te.s les étudiant.e.s de Polytechnique Montréal.

5.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par le comité :

Tableau 5 : Aspect financiers de la demande de subvention de PolyRad

Demande	19 441,12\$
Coût du projet	19 441,12\$
Coût de l'initiative	19 441,12\$
Montant initiative admissible FAIE	19 441,12\$
Effort de commandite externe	0,00\$
Montant accordé	19 441,12\$
Conditions associées	Oui

5.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

En fonction de la documentation fournie, les trois critères d'admissibilité semblent rencontrés. En effet, le projet est une initiative étudiante et serait une amélioration significative des possibilités de production de musique du comité. Il est entièrement coordonné et réalisé par des étudiants. On peut aussi juger que le projet peut avoir un impact favorable sur la communauté étudiante. Le projet de PolyRad est ambitieux, le comité aimerait se procurer des logiciels et de l'équipement haut de gamme et une très grande quantité de VST. La possibilité d'offrir un espace de production de musique de niveau professionnel aux membres de la communauté étudiante a été bien reçue par le Comité. Cette initiative pourrait permettre de faciliter la collaboration entre PolyRad et d'autres comités comme PolyJam pour la création de nouveau contenu musical. Cependant, le Comité a jugé que la demande de PolyRad n'était pas suffisamment détaillée. En effet, il n'y a pas d'éléments justifiant le besoin de chaque option et il n'y a pas de comparaison avec d'autres options. Considérant le montant élevé de la subvention demandée, le Comité a jugé nécessaire de souligner cet élément.

L'évaluation des critères de sélection par les membres du comité a permis de soulever les éléments suivants :

- faisabilité moyenne : le projet semble réaliste dans les délais fixés par le demandeur;
- enjeu de pertinence important : l'intérêt semble présent dans la communauté étudiante pour la production de musique et cette initiative pourrait permettre à toute la communauté de bénéficier de la musique créée dans l'espace de production, d'après les témoignages qui ont été rapportés au Comité;
- budget raisonnable : le budget semble plausible, malgré le coût important des composantes individuelles;
- visibilité : aucune démonstration de la visibilité du FAIE ou de l'AEP n'est évoquée dans la demande de subvention;
- qualité de la demande : la documentation est claire et brève, mais manque d'explications, considérant l'ampleur de la demande;
- effort de commandite non démontré : aucune autre commandite n'est évoquée;
- expérience des membres favorable : les membres semblent avoir les compétences requises pour accomplir le projet;
- aspect durable neutre : le développement durable n'est pas pris en compte pour ce projet;
- pérennité du projet non démontrée : il est plausible que le comité puisse assurer ses activités à long terme.

Malgré les faiblesses de la demande, le Comité a jugé la demande très innovante et a suscité beaucoup d'enthousiasme.

Pour ces raisons, le comité recommande favorablement l'octroi de la subvention sous les conditions suivantes :

- condition 1 : que PolyRad communique avec la communauté étudiante qu'un studio de production de musique de niveau semi-professionnel ou professionnel est disponible gratuitement pour tous les membres de l'AEP;
- condition 2 : que PolyRad justifie leur budget et sollicite l'approbation du VP aux finances et services avec des explications et une liste de fourchette de prix pour chaque élément avant tout déboursé;
- condition 3 : que PolyRad demande au COMIC ou au STEP s'il est possible de construire un ordinateur qui réponde aux besoins du studio et qui soit plus abordable.

6. POLYVOILE

Le sixième projet soumis vient du club de l'AEP PolyVoile.

6.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Afin de pouvoir réaliser son mandat à son plein potentiel, le club juge nécessaire d'avoir une flotte de 6 dériveurs (C420) pour dispenser des cours aux étudiant.e.s de Polytechnique.

Le comité PolyVoile ont présentement un Etchell 22 qui nécessite des personnes expérimentées pour le naviguer et le mettre à l'eau. En raison d'un manque de compétences nécessaire et des coûts élevés pour entreposer le Etchell 22, il n'est pas utilisé pour une 3e année. PolyVoile aimerait alors remplacer ce bateau par les 6 dériveurs C420 qui sont plus avantageux pour les besoins du comité.

6.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par le club :

Tableau 6 : Aspect financiers de la demande de subvention de PolyVoile

Demande	24 730,28\$
Coût du projet	24 730,28\$
Coût de l'initiative	24 730,28\$
Montant initiative admissible FAIE	24 730,28\$
Effort de commandite externe	0,00\$
Montant accordé	24 730,28\$
Conditions associées	Oui

6.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

L'étude de la demande démontre bien que les trois critères d'admissibilité sont satisfaits pour le projet. En effet, le projet est une initiative étudiante. Il est coordonné et réalisé par des étudiants et aura un impact positif sur la communauté étudiante en rejoignant un intérêt, la voile, d'une partie de la population étudiante. Pour entreposer les dériveurs, PolyVoile a fait une entente avec le Yacht Club St-Laurent. Dans cette entente, les membres de PolyVoile qui souhaitent faire partie du Yacht Club St-Laurent auront à payer des frais de membres de 250\$ plus taxes. L'AEP est responsable d'assurer les bateaux, les frais d'assurances pour les bateaux sont actuellement inconnus. Le club a présenté deux options pour le transport des voiliers. Le transport des voiliers peut être fait par une compagnie tierce ou par les membres de PolyVoile. L'option où une compagnie tierce s'occupe du transport est plus dispendieuse et plus sécuritaire.

Le comité de sélection a, par ailleurs, émis les commentaires suivants par rapport aux différents critères de sélection :

- faisabilité réaliste : les voiliers sont difficilement abordable, mais le club de l'AEP a présenté un projet réalisable, bien que le rapport ne détaille de quelle façon le comité s'assurera de réaliser une inspection des bateaux avant de procéder à l'achat;
- pertinence démontrée : afin de permettre au comité de réaliser son mandat dans les meilleures conditions possibles, avoir accès à des dériveurs est nécessaire;
- budget raisonnable : le comité PolyVoile a déjà obtenu une soumission pour 6 débardeurs C420 pour 15 000\$ USD de Sharon High School aux États-Unis. Le flou demeure sur les taxes de vente applicables dans la juridiction d'achat, les frais de douane et le mode de paiement;
- visibilité : la présence du FAIE et de l'AEP n'est pas démontrée dans le document de présentation;
- qualité de la demande : la présentation est claire, mais non suffisamment détaillée considérant l'incertitude opérationnelle et la logistique impliquée. Par ailleurs, la soumission était manquante au moment de déposer le projet;
- expérience des membres plausible : les membres de PolyVoile semble avoir les compétences nécessaire pour le projet;
- aspect durable neutre : le développement durable n'est pas pris en compte pour ce projet;
- pérennité du projet acceptable : il est plausible que le comité puisse assurer ses activités à moyen terme ou à long terme en offrant des cours de voile à toute la communauté étudiante.

Malgré les lacunes, le Comité a jugé pertinent de noter que sans les dériveurs, la mission du comité est compromise.

Pour ces raisons, le comité recommande favorablement l'octroi de la subvention demandée sous les conditions suivantes :

- condition 1 : que PolyVoile communique avec la communauté étudiante que des cours de voile sont offerts gratuitement;
- condition 2 : que le comité PolyVoile entreprenne les démarches nécessaires pour rendre possible la vente, au plus tard le 30 avril 2023, du bateau Etchell 22 aux meilleures conditions et à la suite de l'approbation du Conseil d'administration de l'Association;
- condition 3 : que le CA approuve le montant annuel et les conditions d'assurance pour la couverture d'assurances supplémentaire pour les 6 dériveurs C420;
- condition 4 : que le comité PolyVoile appose les logos de l'AEP et du FAIE, à une taille suffisante, sur les dériveurs;
- condition 5 : que le comité PolyVoile obtienne un engagement de la part de la marina ou d'une marina pour l'entreposage annuel des bateaux, et ce pour une durée de validité satisfaisante qui permette d'assurer une pérennité.